

**MAIRIE DE  
37140 LA CHAPELLE-sur-LOIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 24 JUIN 2024**

**Date de convocation : 17/06/2024**

**Date d'affichage : 17/06/2024**

**Conseillers**

en exercice : 15	L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin, à vingt heures trente,
Présents : 10	le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en
Pouvoir : 1	séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses
Votants : 11	séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul, Maire

**Etaient présents** : M. GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, Mme MUREAU Nicole,  
M. PETIBON Jacky, M. LEPILLIEZ Philippe, M. DELAUNAY Fabien, Mme GANDRILLE Christine,  
M. ALBERT Alexandre, M. de CHAMPS Hubert, M. DELETANG Grégory

**Etaient excusés** : M. DRUGEON Francis (a donné pouvoir à Mme MUREAU Nicole), M. SERVANT  
Dimitri

**Etaient absentes** : Mme BEGOUIN Gaëlle, Mme DESCORMIERS Cindy, Mme BEAUMARD Angélique

Madame GALET Florence a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**DCM 2024-06-044**

**5.7. Institutions et vie politique - intercommunalité**

**Modification des statuts de la CCTOVAL - approbation du Conseil Municipal**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté préfectoral n°101-188 du 19 octobre 2018 portant modification des statuts de la  
CCTOVAL,

**VU** la délibération D2024\_069 de la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire portant  
modification de ses statuts en date du 30 avril 2024,

**CONSIDERANT** l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités qui indique que la modification  
des statuts est soumise à l'accord des communes membres qui disposent d'un délai de trois mois, à  
compter de la notification des délibérations citées ci-dessus pour se prononcer,

**CONSIDERANT** que ladite délibération a été notifiée le 22 mai 2024 aux communes,

**Monsieur le Maire** informe l'Assemblée que lors de son Conseil communautaire du 30 avril 2024, la  
Communauté de communes a modifié ses statuts comme suit :

## Modification des compétences supplémentaires :

### • Politique du logement et du cadre de vie :

- Etude et gestion d'un PLH et mise en œuvre d'une Opération Programmée, d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), actions sur le logement dans le cadre de cette OPAH ou opérations assimilées ;
- Politique du logement social d'intérêt communautaire : attribution et réservation des logements sociaux en coordination notamment avec le département d'Indre et Loire dans le cadre de la délégation des aides de l'Etat ;
- Politique en direction du logement des apprentis et des jeunes travailleurs ;
- Le soutien, en complément de celui de la commune, aux opérations de construction de logements sociaux ;
- ~~Aménagement et entretien de locaux destinés à recevoir les personnes sans domicile fixe et de logements d'urgence ;~~
- *Locaux destinés à héberger les personnes sans domicile stable ;*
- *Locaux destinés à héberger des personnes en situation d'urgence ;*
- *Aire de petit passage sur la commune de Langeais à destination des citoyens français itinérants ;*
- *Terrains satellites/ de halte sur les communes de Villiers-Au-Bouin, Cléré-les-Pins, Mazières-de-Touraine et Ambillou à destination des citoyens français itinérants ;*
- *Logements adaptés à destination des familles sédentaires.*

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

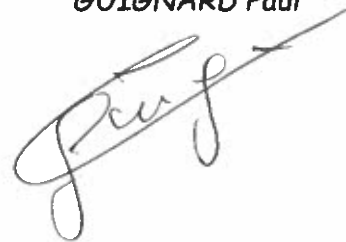
- **APPROUVE** la modification des statuts indiquée ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents inhérents à la présente décision

*Pour extrait certifié conforme,*

La secrétaire,  
**GALET Florence**



Le Maire,  
**GUIGNARD Paul**



Envoyé en préfecture le 26/06/2024  
Reçu en préfecture le 26/06/2024  
Publié le 26/06/2024  
ID : 037-213700586-20240624-DCM\_2024\_06\_044-DE

